

Rapport Goldstone : position de la France sur la prise de position du juge Goldstone

6 avril 2011



Q - Après les regrets exprimés durant le week-end par Richard Goldstone, quelle doit être selon vous l'attitude de l'ONU concernant son rapport sur la guerre à Gaza en 2008-2009 ? Retrait ou au contraire maintien de ses conclusions ?

R - Le rapport Goldstone a été publié en septembre 2009. C'est un document établi à la demande des Nations unies qui n'a pas à être « maintenu » ou « retiré ».

Nous avons regretté la décision d'Israël de ne pas coopérer alors avec la mission d'établissement des faits présidée par Richard Goldstone, décision qui comme le souligne M. Goldstone dans sa tribune parue dans le Washington Post, n'a pas permis à celle-ci de recueillir tous les éléments nécessaires à l'accomplissement

de son travail.

La France a, d'une manière constante, indiqué qu'elle estimait nécessaire d'enquêter sur les violations du droit international humanitaire et des droits de l'Homme commises par toutes les parties à un conflit. Quelle que soit l'appréciation que l'on peut porter sur les diverses recommandations du rapport, que la France n'a pas endossé, le travail d'enquête effectué par la commission présidée par le juge Goldstone répondait à ce souhait.

Nous notons également qu'Israël a, depuis, mis en place un certain nombre de procédures visant à répondre à la principale recommandation du juge Goldstone qui était pour les deux parties d'enquêter de manière crédible sur ces incidents.

La France apporte son soutien aux mécanismes du Conseil des droits de l'Homme, dès lors que leur mandat demeure équilibré. Le Conseil a récemment créé deux commissions d'enquêtes sur la Libye et la Côte d'Ivoire.

Lire aussi : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/>

- Emplacement : Vous êtes ici : [Accueil](#) > [ARCHIVES](#) >
- Adresse de cet article : <https://plateforme-palestine.org/Rapport-Goldstone-position-de-la-France-sur-la-prise-de-position-du-juge>